



HAL
open science

(Dé)construire les “ archives coloniales ” : enjeux, pratiques et débats contemporains

Élise Abassade, Vincent Bollenot, Quentin Gasteuil, Thierry Guillopé, David Leconte, Sara Legrandjacques, Julie Marquet, Baptiste Molard, Antonin Plarier

► To cite this version:

Élise Abassade, Vincent Bollenot, Quentin Gasteuil, Thierry Guillopé, David Leconte, et al.. (Dé)construire les “ archives coloniales ” : enjeux, pratiques et débats contemporains. *French Colonial History*, 2023, 21-22 (1), pp.201-214. 10.14321/frencolohist.21.22.2023.0201 . halshs-04834440

HAL Id: halshs-04834440

<https://shs.hal.science/halshs-04834440v1>

Submitted on 12 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction

Les auteurs :

Élise Abassade est docteure en histoire, affiliée à l'IDHES. Sa thèse porte sur les militantes communistes en Tunisie des années 1920 aux années 1960.

Vincent Bollenot est docteur en histoire, et enseignant à l'université Lyon 3, affilié au SIRICE. Sa thèse porte sur le renseignement politique qui ciblait les colonisés en France métropolitaine dans la première moitié du XXe siècle.

Quentin Gasteuil est docteur en histoire, affilié à l'ISP et enseignant d'histoire. Sa thèse porte sur les travaillistes britanniques et les socialistes français face à la question coloniale pendant l'entre-deux-guerres.

Thierry Guillopé est doctorant en histoire au CHS et enseignant à l'université d'Aix-Marseille. Sa thèse porte sur le logement social dans l'Algérie coloniale.

David Leconte est doctorant en histoire au laboratoire IDEES du Havre et enseignant d'histoire. Son travail porte sur l'administration des migrations sous contrat à Maurice, en Guadeloupe et à la Réunion dans les années 1830-1930.

Sara Legrandjacques est docteure en histoire affiliée à l'IHMC et enseignante d'histoire. Sa thèse porte sur les mobilités étudiantes indiennes et vietnamiennes en Angleterre et en France dans les années 1850 aux années 1950.

Julie Marquet est docteure en histoire, maîtresse de conférences à l'Université du Littoral Côte d'Opale, affiliée au CESAH. Ses recherches portent la production et les usages du droit dans les établissements français de l'Inde aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Baptiste Molard est doctorant en science politique rattaché au CESDIP. Son travail porte sur l'encadrement de l'émigration des travailleurs algériens au tournant de l'Indépendance en Algérie (1955-1973).

Antonin Plarier est docteur en histoire, maître de conférences à l'université Jean Moulin Lyon 3, affilié au LARHRA. Ses recherches actuelles portent sur l'histoire environnementale et l'histoire du travail dans l'Algérie coloniale.

Depuis bientôt quatre décennies, les études historiques sur les anciens territoires colonisés et les puissances colonisatrices sont saisies par de fortes dynamiques de renouvellement qui mobilisent la notion d'« archives coloniales ». À la suite des auteurs et autrices indien·ne·s des *postcolonial* et *subaltern studies* qui ont remis en cause le privilège archivistique des anciennes puissances colonialesⁱ, les historiens et historiennes du fait colonial manient désormais ces sources avec la plus grande précaution. Elles et ils se sont engagés dans un rapport méthodologique avec ces dernières dans le sillage d'une réflexion devenue iconique de Gayatri Spivak, soulevant les difficultés épistémologiques à recueillir les voix des subalternesⁱⁱ. Régulièrement, des chercheurs et chercheuses invitent à penser archives et histoire en subvertissant les délimitations chronologiques instituées, en revisitant les temporalités du moment colonial et celles qui le dépassentⁱⁱⁱ. L'étude du plurilinguisme des empires^{iv} (et des différentes langues utilisées dans les archives) tout comme la prise en compte de la complexité des relations de domination sociales, politiques et affectives en situation coloniale permettent également de déconstruire les sources coloniales et les représentations paternalistes, eurocentrées et essentialistes qu'elles véhiculent sur les sociétés colonisées. Le présent dossier vise à prolonger ce geste.

Nous laissons ici provisoirement de côté les questionnements sur l'archive à prendre « à contre grain » ou à la collecte et à la mobilisation de matériaux autochtones, notamment de sources orales^v. Reconnaisant nos limites à écrire une histoire — comme le suggère Romain Bertrand — « à parts égales^{vi} », ce dossier est consacré aux archives coloniales françaises et tente plutôt de prendre acte du renouvellement des pratiques historiennes observées depuis la fin du XX^e siècle. En ne traitant plus les archives coloniales comme des moyens pour écrire l'histoire des colonisations, mais comme des objets d'étude en eux-mêmes, il apporte de ce fait une modeste contribution au « tournant archivistique » de l'histoire^{vii}. Dans une démarche que l'on pourrait à la fois qualifier d'analogue et oblique à celle proposée par Ann-Laura Stoler, nous avons, plus précisément, souhaité remettre en question l'étiquetage scientifique ou archivistique univoque d'« archive coloniale ». Il semble évidemment possible de s'entendre sur une définition opérationnelle commune : ici l'ensemble des

documents produits, confisqués et conservés par les autorités coloniales ou encore par ceux que l'on qualifie parfois de contemporains des sociétés coloniales. L'intérêt d'une telle définition extensive est remise en cause ici. L'ensemble des contributeurs et contributrices à ce dossier mettent en avant la pluralité des producteurs, des contextes de production et des rapports de domination qui traversent ces sources, ainsi que la diversité des lieux où elles sont conservées. En rendant visibles les tensions, divergences ou cohérences entre différentes branches des administrations, ils et elles font régulièrement éclater l'unité de façade du pouvoir colonial. En pensant l'articulation de corpus archivistiques distincts, ils et elles mettent en perspective les archives coloniales françaises avec celles d'autres puissances coloniales, avec des fonds privés, parfois encore en faisant dialoguer les fonds dits « territoriaux » des colonies avec ceux de la métropole.

Cette publication fait suite à deux journées d'étude conjointement organisées par le Groupe de recherche sur les ordres coloniaux (GROC) et les Archives nationales d'outre-mer (ANOM). Pendant ces journées^{viii}, nous avons souhaité, en tant que jeunes enseignant·es et chercheur·euses en dialogue avec des archivistes, revenir au matériau archivistique qui se situe au cœur de nos pratiques, au-delà des découpages périodique ou géographique censés le caractériser^{ix}. Nos objectifs étaient à la fois d'interroger d'éventuelles spécificités épistémologiques et méthodologiques induites par des sources « coloniales », de remettre en question les gestes, les intentions, ainsi que la part de hasard qui ont conduit à leur découpage en différents fonds. Nous voulions également éclairer, définir et appréhender, avec les outils propres aux sciences sociales, l'expression d'« archives coloniales », qui a désormais son droit d'entrée dans le débat public français^x.

Jalons pour une histoire des « archives coloniales »

Loin des discussions contemporaines, les « archives coloniales » ont d'abord constitué une catégorie d'usage à géométrie variable mise en circulation par les acteurs et actrices de la colonisation. Avant d'être considérées comme des sources, les « archives » désignent donc les documents d'un passé plus ou moins proche, utiles à l'exercice du pouvoir, en même temps que les institutions

chargées de leur conservation et, au-delà, de la constitution d'un patrimoine documentaire. La généalogie du terme « archives coloniales » révèle par ailleurs — le cas français étant en cela certainement semblable à d'autres^{xi} — ce que son histoire pour le moins sinueuse doit au hasard et à la contingence. En l'espace d'un siècle en effet, cette dénomination varie considérablement en fonction des contextes institutionnels, politiques et des jeux d'échelles, entre la métropole et les colonies. On ne retrouve aucune trace du terme pour désigner des documents lorsqu'est créé, en juin 1776 à Versailles, le « dépôt des chartes des colonies » (ou « dépôt des papiers publics des colonies »), voué à renforcer le contrôle des populations des colonies, leurs statuts et leurs mouvements^{xii}. Les premières occurrences de l'expression « archives coloniales » ne sont identifiables qu'une vingtaine d'années plus tard, lorsque la Convention déplore l'inaccessibilité^{xiii} de documents produits par et pour les administrations coloniales, qui lui paraissent utiles à l'exercice du pouvoir. Au cours de la première moitié du XIX^e siècle ensuite, le terme désigne principalement les archives conservées aux colonies. Lorsque la catégorie est utilisée, notamment par des administrateurs qui écrivent une histoire laudative de la colonisation, c'est pour regretter les lacunes documentaires et les défis induits par une conservation sous d'autres climats et dans d'autres locaux que ceux de la métropole^{xiv} ; selon ces usages, les documents sont donc avant tout identifiés comme « coloniaux » en raison de leurs conditions de production.

En métropole, le sens donné à l'expression « archives coloniales » se trouve élargi au début des années 1890, à la suite de la création d'un ministère des Colonies, lorsqu'une « commission supérieure des archives et de la bibliothèque du ministère des Colonies » est instituée. Pour celle-ci, elles constituent les « pièces qui leur sont quotidiennement fournies par les bureaux [ministériels] » et, dans un esprit patrimonial, s'étendent également aux « fonds de documents anciens qui présentent un sérieux intérêt historique »^{xv}. Dans le même temps et jusqu'au milieu du XX^e siècle, les institutions majeures de l'entreprise coloniale française, au premier rang desquelles se trouve l'École coloniale, se réfèrent majoritairement aux documents produits et conservés dans les colonies en tant qu'« archives locales »^{xvi}. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale qu'« archives coloniales »

désignent tout à la fois des documents produits et conservés en métropole et dans les colonies^{xvii}. D'autres désignations, parfois sans lendemain, émergent chez des archivistes en parallèle des transformations institutionnelles induites par les indépendances. « Archives de la France d'Outre-mer »^{xviii}, archives de « l'expansion française outre-mer » ou « archives rapatriées »^{xix}, « archives de souveraineté »^{xx} ou encore « archives de la colonisation »^{xxi}... L'énumération de quelques-uns de ces labels désavoués par la pratique rend évident ce que les termes en usage aujourd'hui doivent à l'histoire elle-même. De ce point de vue, il faut noter, malgré le risque de voir l'adjectif « colonial » proliférer et éventuellement perdre de sa force de signification, que la préférence contemporaine pour ce terme pourrait avoir le mérite de débusquer certaines des « narrations tacites »^{xxii} qui président dans la production et la conservation des documents^{xxiii}.

Production et histoire d'un instrument de pouvoir

Beaucoup plus récemment, d'importants projets de recherche, comme « Open Jerusalem » ou « Archiver. Les pratiques historiographiques au Moyen-Orient » ont placé en leur centre une réflexion critique sur les archives d'espaces et de populations anciennement colonisé·e·s^{xxiv}. Ce genre d'initiatives propose de renouveler l'attention épistémologique et les questionnaires d'enquête sur ces territoires, tout en s'émancipant des problématiques directement liées à la colonisation. Dans l'ensemble, la nécessité d'historiciser la production de documents a été réaffirmée par un tournant documentaire afin de mieux appréhender, comme l'énonce l'historienne Marie Houllémare, « la manière dont les pouvoirs centraux [colonisateurs] s'approprient et fixent dans leurs archives une perception de leurs empires »^{xxv}. Ce tournant documentaire ou *archival turn* a transformé la conception des archives comme lieu d'extraction de l'information en lieu de configuration des discours de pouvoir^{xxvi}. Il s'agit de considérer, comme cela a été le cas pour la cartographie^{xxvii} ou l'ethnographie^{xxviii}, la production et l'organisation documentaires comme constitutives de l'affirmation et de la reconduction des pouvoirs impériaux modernes et contemporains. La déconstruction des archives coloniales, non pas seulement en tant que papiers qui refléteraient les relations de pouvoir, mais aussi en tant que technologie d'information, de communication et

instrument consubstantiels à ces mêmes relations^{xxix}, interroge ainsi les configurations sociales et les rapports de force mêmes au sein des ordres coloniaux^{xxx}.

Par la grande hétérogénéité qui caractérise leurs conditions de production, les sources produites par la présence coloniale peuvent d'abord être mobilisées pour complexifier notre compréhension des ramifications des sociétés coloniales et colonisées. Selon que l'on s'arrête sur des sources d'administrateurs, de militaires ou plutôt de civils, notamment de notables membres d'une élite locale, les interactions et agissements qu'elles mentionnent donnent à voir différents pans et éclairent différemment les relations de pouvoir propres à la situation coloniale. Dans le présent dossier Margo Stemmelin mobilise ainsi la correspondance de René Basset, universitaire et orientaliste basé à Alger. En dehors des sources semi-officielles ou privées également, le spectre documentaire s'élargit encore lorsqu'on y intègre les traces écrites d'un savoir colonial auxiliaire, permettant de mieux contrôler le territoire et les populations^{xxxi}. Les sources agronomiques mobilisées par Dominique Taurisson-Mouret et Anne Da Silva informent ainsi les velléités de maîtrise des cheptels et d'imposition d'un ordre agronomique européen en Afrique du Nord. Lorsque l'on se restreint plus spécifiquement aux archives produites par les autorités coloniales, la multiplicité des producteurs permet là encore de mettre en perspective les différents échelons du gouvernement colonial. Les niveaux provinciaux et locaux dans lesquels s'inscrit le « Rapport du Méréchal-des-Logis-Chef (sic), régisseur du Camp Pénal C » à N'Dande, au Sénégal, présenté par Romain Tiquet, côtoient ainsi les productions des plus hautes autorités coloniales.

Dans la suite de ces questionnements autour des archives comme instruments de pouvoir, la problématique de leur production se double de celle de leur conservation : les premiers services d'archives dans les colonies sont mis en place à partir du début du XX^e siècle uniquement^{xxxii}. Un service est installé en Algérie en 1906-1908, en AOF en 1911-1913, à Madagascar en 1914, en Indochine en 1917 tandis que d'autres territoires en demeurent privés, à l'instar des Comores. Bien que l'historiographie demeure à ce jour lacunaire sur ces questions et complexifie d'autant le traitement de ces archives par les historiens et historiennes^{xxxiii}, des chercheuses et chercheurs

commencent à écrire l'histoire de fonds d'archives liés aux colonies^{xxxiv}. La formation d'un appareil bureaucratique et, par extension, l'utilisation de l'écrit et des archives comme instruments de pouvoir se trouvent particulièrement exacerbées par la colonisation européenne. On aurait cependant tort de considérer que la mise en archive lui serait propre ou qu'elle débiterait *ex nihilo* avec l'installation des premiers bataillons, des premiers services administratifs ou des premiers fermiers européens. La mise en perspective sur le long terme des dominations coloniales montre qu'au sein de leurs colonies, les Européennes et Européens n'hésitent pas à mobiliser les archives des souverainetés qui les ont précédées, ici ottomanes^{xxxv}, là vietnamiennes ou khmères^{xxxvi}. Les documents en langue arabe rassemblés, annotés et classés à Alger au milieu du XIX^e siècle par le Domaine français dans le but de coloniser des terres religieuses sont aujourd'hui connus sous le nom du « fonds ottoman », malgré une genèse essentiellement coloniale^{xxxvii}. Dans toutes les colonies apparaissent dès lors des enjeux de compréhension et de traduction, qui conditionnent ces translations d'usages et de pratiques au profit des colonisateurs. Lorsque des administrations autochtones sont maintenues, leur production documentaire peut faire l'objet d'investissements similaires, qui laissent parfois des traces matérielles sur le papier, comme le montre la manipulation par l'administration protectorale française de la lettre des *habous* marocains étudiée par Antoine Perrier.

Usages historiques d'un matériau pluriel

En dehors des seuls rapports de pouvoir, les archives permettent par ailleurs de saisir les sociétés coloniales dans leurs dimensions plurielles. Dominique Taurisson-Mouret et Anne Da Silva, respectivement historienne et biologiste, utilisent des sources initialement produites pour contrôler les élevages maghrébins pour écrire l'histoire des races et des élevages en Algérie et au Maroc. Les autrices révèlent ainsi la manière dont le processus colonial façonne en profondeur les mondes sociaux dans lesquels il prend place, mais aussi les dynamiques pastorales, à l'interface entre l'humain, l'animal et le végétal^{xxxviii}.

Dans la même veine, les archives qui informent le colonial ne sont pas toutes produites spécifiquement par des dynamiques coloniales — tout comme les archives produites en situation coloniale permettent d’informer des dynamiques bien plus larges. C’est en diversifiant les sources mobilisables pour saisir les enjeux coloniaux que points de vue, perspectives et connaissances se multiplient — une démarche autant mobilisée par des travaux qui ont pour cadre le terrain impérial que par ceux qui scrutent la métropole. L’extension de la surface documentaire implique un prolongement de la réflexion sur les archives traitées : désormais, c’est le contenu des sources qui pourrait être ou ne pas être — ou, du moins, ne pas être uniquement — colonial, dilatant par là même le concept d’archive coloniale. Plusieurs articles invitent à cette ouverture archivistique et à ses potentialités heuristiques. Thierry Guillopé et Antonin Plarier se consacrent à l’histoire industrielle et sociale de la ville-mine algérienne d’Aïn-Mokra par le bas. Pour ce faire, ils font le choix d’une approche systématique de toute source potentielle actuellement accessible et inexplorée : des actes d’état civil et des dossiers de légion d’honneur aux comptes rendus des assemblées générales de la compagnie minière implantée localement. Sans préjuger de leur caractère colonial, ils proposent essentiellement d’examiner ces sources avec minutie et de les passer au crible d’une méthode inspirée de la *microstoria*. Partant, l’inscription même de l’histoire des sociétés coloniales dans un champ historiographique identifié est à interroger : se définit-elle par les sources mobilisées ou par un positionnement critique particulier ?

Conserver et diffuser : quels enjeux postcoloniaux ?

Dans quelle mesure la dislocation des empires coloniaux au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle invite-t-elle enfin à penser à nouveau la notion d’« archives coloniales » ? Existe-t-il des spécificités de conservation et de mise à disposition des documents produits par et pour les pouvoirs coloniaux^{xxxix} ? Ces archives seraient-elles conservées, triées, classées, rendues accessibles différemment parce qu’estampillées « coloniales » et sujettes à des impératifs spécifiques ?

L'accession à l'indépendance pose la question du devenir des documents produits au cours de la période précédente. Des transferts d'archives ont eu lieu vers l'ancienne métropole ou, comme le rappelle Éric Lechevallier, archiviste aux archives diplomatiques de Nantes, vers les premières ambassades ayant pris le relais de la présence coloniale française après les indépendances. En parallèle, des centres d'archives nationaux ont ouvert dans les anciennes colonies. Une des spécificités des archives coloniales apparaît ainsi dans la contingence et l'arbitraire des choix qui ont présidé à la sélection des documents « rapatriés » — c'est-à-dire *transférés* vers la métropole — au moment des décolonisations. Ces choix effectués parfois dans la précipitation ou le chaos des guerres d'indépendance ont notamment pour corollaire le caractère fragmenté des fonds coloniaux. D'un rapport diplomatique à l'autre, les conséquences diffèrent : ici, des collaborations s'installent avec des homologues européens^{xl}, là, les tensions s'étendent sur plusieurs décennies^{xli}. « Il n'y a, suggère Éric Lechevallier, guère de spécificité des archives dites coloniales, mais simplement des corpus de sources, nécessairement composites, et dans lesquels chaque historien [puise] à son gré en fonction de son approche. » Dans la pratique cependant, cet éparpillement et ces divisions des fonds rappellent combien l'idéal d'une recherche uniquement guidée par son sujet, indépendante des cadres de classements et des asymétries de ressources entre les centres d'archives reste particulièrement difficile à atteindre. Ces problématiques concernent tous les types de documents, à l'instar des images filmées par les Européens en Afrique de l'Ouest étudiées par Flora Losch. Elle amorce une réflexion sur ce en quoi consisterait une gestion postcoloniale ou décoloniale des archives. Ces enjeux de conservation dépassent les structures officielles consacrées, comme l'illustre le cas du fonds René Basset versé à l'EHESS. Enfin, l'élargissement du périmètre documentaire mobilisable pour appréhender le colonial vient accentuer encore cette topographie archivistique éclatée.

Éric Lechevallier suggère une même nécessité d'ouvrir la discussion à propos des archives de la décolonisation — largement méconnues de l'historiographie — produites par la diplomatie ou par les ministères et secrétariats d'État *ad hoc* ayant accompagné les indépendances en Indochine ou en Afrique du Nord. De manière générale, il demeure difficile d'avoir une vision claire et englobante

des ressources disponibles — constat renforcé par la diversité des thématiques et des archives touchant au colonial. Peu d'outils de travail globaux ou transnationaux (inventaires, états généraux des fonds), pour ne pas dire aucun, sont consultables ; ceux déjà disponibles présentent des lacunes : découpage uniquement territorial, descriptions plus ou moins approfondies, monolinguisme, etc. Dans le même temps, en conséquence des masses considérables de documents transférées quasi simultanément vers la France au moment où son empire s'effondrait, une partie non négligeable reste à classer.

Tandis que l'ouverture d'archives « sensibles » — dont celles relatives à l'histoire coloniale — est discutée^{xlii}, les enjeux d'accessibilité paraissent d'autant plus saillants à l'ère du numérique, notamment avec la mise en place d'instruments de recherche en ligne. Flora Losch montre ainsi ce qui se joue derrière les procédés d'indexation, de contextualisation et de mise à disposition des ressources vidéographiques associées à l'ancienne Afrique occidentale française. Au-delà d'un aspect technique, ces pratiques mettent en lumière des enjeux et tensions spécifiquement postcoloniaux. Au sein des ex-pays colonisés enfin, l'étendue de ce que l'on nomme « colonial » dépend de l'historiographie nationale, de l'importance du legs institutionnel lui-même, mais aussi du temps sur lequel se projetaient ces entreprises de domination ainsi que de leurs assises sociales plus ou moins fortes^{xliii}. Une autre question est soulevée : à qui appartiennent et à qui servent ces archives ? La demande ne se limite pas aux chercheuses et chercheurs : elle émane d'un public aux motivations variées (généalogie, recherches notariales, histoire amateur, revendications politiques, etc.). La mise en place d'expositions temporaires ou le développement d'activités pédagogiques, notamment au sein des ANOM, invitent à penser les archives coloniales à la lumière de leur accessibilité au grand public — ou de leur potentielle accessibilité.

Document pré-publication

Notes

- ⁱ Ranajit Guha, « The Prose of Counter-Insurgency », in Ranajit Guha (dir.), *Subaltern Studies II* (Delhi: Oxford University Press, 1983), 1-42.
- ⁱⁱ Gayatri Chakravorty Spivak, « Can the Subaltern Speak ? », in Cary Nelson et Lawrence Grossberg (dirs.), *Marxism and the Interpretation of Culture*, (Chicago: University of Illinois Press, 1988) : 271-313. Voir également Nicholas B. Dirks, « Colonial Histories and Native Informants: Biography of an Archive », in C. A. Breckenridge et P. van Der Veer (dir.), *Orientalism and the Postcolonial Predicament : Perspectives on South Asia*, (Philadelphia : University of Pennsylvania Press, 1993) : 279-313.
- ⁱⁱⁱ Camille Lefebvre, M'hamed Oualdi, « Remettre le colonial à sa place. Histoires enchevêtrées des débuts de la colonisation en Afrique de l'Ouest et au Maghreb », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 72, 4 (2017) : 937-43 ; Isabelle Grangaud, M'hamed Oualdi, « Tout est-il colonial dans le Maghreb ? Ce que les travaux des historiens modernistes peuvent apporter », *L'Année du Maghreb*, 10 (2014) : 233-54.
- ^{iv} Jocelyne Dakhli, *Lingua franca. Histoire d'une langue en Méditerranée* (Arles : Actes Sud, 2008) ; « L'empire des langues », Journée d'étude du Centre d'histoire de l'Asie contemporaine, 31 mars 2018, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; Antoine Perrier, « Les 'fleurs de style makhzen'. Nécessités et difficultés de la traduction des manuscrits arabes en contexte colonial », *Page 19*, 9-10 (2020) : 51-60.
- ^v Voir entre autres Saliou Mbaye, « Sources de l'histoire africaine aux XIX^e et XX^e siècles », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 162,2 (2004) : 483-96.
- ^{vi} L'asymétrie des sources rend cette ambition largement conceptuelle. Voir la présentation de l'approche dans Romain Bertrand, *L'Histoire à parts égales. Récits d'une rencontre Orient — Occident, XVI^e-XVII^e siècle* (Paris : Seuil, 2011) et sa critique dans Samir Boumediene, *La colonisation du savoir : une histoire des plantes médicinales du « Nouveau Monde » (1492-1750)* (Vaulx-en-Velin : Éditions des Mondes à faire, 2016).
- ^{vii} Pour un cadrage général, voir Étienne Anheim, « Science des archives, science de l'histoire », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 74, 3-4 (2019) : 505-20 ; Frédéric Duval, *En quête de sources. Dictionnaire critique* (Paris : École nationale des Chartes, 2021).
- ^{viii} « (Dé) construire les "archives coloniales". Enjeux, pratiques et débats contemporains », 27 et 28 juin 2019, ANOM, Aix-en-Provence. D'autres événements ont été organisés depuis, comme la journée d'étude « "Chantier d'archives, archives en chantier". Surveiller les populations colonisées en métropole », du 11 mars 2021, Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, ainsi qu'un premier rendez-vous d'histoire coloniale, « Être colonisateur·ice, être colonisé·e », les 7 et 8 juillet 2022, ANOM, appelé à se tenir régulièrement (toute information utile sur <https://groc.hypotheses.org>).
- ^{ix} Jean-Frédéric Schaub, « La catégorie "études coloniales" est-elle indispensable ? », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 63, 3 (2008) : 625-646 ; Emmanuelle Sibeud, « Du postcolonialisme au questionnement postcolonial : pour un transfert critique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 54, 4 (2007) : 142-155.
- ^x Voir notamment le communiqué de presse du 17 janvier 2021 de l'Association des archivistes français, de l'Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'Association Josette et Maurice Audin, « Recours déposé au Conseil d'État contre la nouvelle version de l'IGI 1300 et pour l'accès aux archives selon les termes de la loi », consultable sur le site www.archivistes.org, ainsi que le billet de blog de Gilles Manceron du 13 février 2020, « Secret défense contre l'histoire: fermeture des archives des répressions coloniales », sur www.mediapart.fr.
- ^{xi} Pour une généalogie historique des « archives coloniales » belges, voir Marie Van Eeckenrode, « Ouvrir les archives coloniales », in *Belgique, Congo, Rwanda et Burundi : Guide des sources de l'histoire de la colonisation (19^e - 20^e siècle)* (Turnhout : Brepols Publishers, 2021) : 27 et s.
- ^{xii} Marie Houlemare, « La fabrique des archives coloniales et la naissance d'une conscience impériale (France, XVIII^e siècle) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 61, 2 (2014) : 23 ; Vincent Bouat, « Les sources de l'histoire coloniale antérieures à 1815 : le dépôt des papiers publics des colonies et le dépôt des fortifications des colonies : premiers fonds de l'institution coloniale française », *Afrique & Histoire*, 7, 1 (2009) : 284-286.
- ^{xiii} Décret du 12 brumaire an III (2 novembre 1794) « portant que la commission des colonies fera continuer la levée des scellés apposés sur le dépôt des papiers dits *Archives coloniales* » (cité par Jean-Baptiste Duvergier, *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État*, 7 [Paris : Guyot et Scribe & Charles-Béchet, 1825], 386) ; décret du 16 brumaire an III (6 novembre 1794) sur la « mise en liberté provisoire de plusieurs citoyens se disant commissaires des patriotes de Saint-Domingue » (cité dans *Archives parlementaires de la Révolution française*, 100 [2000] : 477) ; Anonyme, *Vous laisserez-vous écorcher sans rien dire. Tableau comparatif de la conduite de Polyverel et Santonax dans les colonies, avec celle de Carrier à Nantes* (Paris : Imprimerie des droits du Peuple, 1794) : 11. Dans cette partie, ces références, ainsi que la plupart des références antérieures au XXI^e siècle qui suivent sont issues d'une recherche par mots-clefs au sein des collections numérisées de la Bibliothèque nationale de France, à partir du portail gallica.bnf.fr.
- ^{xiv} Comte de Mauny (conseiller au Conseil colonial et à la Cour royale de la Martinique), *Essai sur l'Administration des colonies* (Paris : Imprimerie E. Duverger, 1837) : 198 ; anonyme [agent de la Direction des Colonies, intégrée au Ministère de la Marine et des Colonies], *Précis historique de l'expédition du Kourou (Guyane française). 1763-1765*

(Paris : Imprimerie royale, 1842), 2 ; anonyme, « Variétés – Archives coloniales », *Bulletin de la société de l'Histoire de France*, 6 (juin 1853) : 101-05.

^{xv} Décret du 20 juin 1892 (*Journal officiel de la République française* [20 juin 1892] : 3437-3438). Sur les « archives coloniales » des années 1890 aux années 1930, voir Sophie Dulucq, *Écrire l'histoire de l'Afrique à l'époque coloniale (XIX^e-XX^e siècles)* (Paris : Karthala, 2009) : 85-118.

^{xvi} Georges Hardy, *Les Éléments de l'histoire coloniale* (Paris : La Renaissance du Livre, 1921).

^{xvii} Jean Glénisson en fournit un exemple dans « Les archives de l'Afrique équatoriale française. Lettre de Brazzaville », *Gazette des archives*, 22 (1957) : 23. Ce dernier ne reconnaît, « en dépit des palmiers » et hormis sa « jeunesse », aucune spécificité au dépôt d'archives où il a exercé à Brazzaville.

^{xviii} Étienne Taillemite, « Les archives de la France d'Outre-mer », *Gazette des archives*, 22 (1957) : 6-22.

^{xix} Charles Laroche, « Les archives de l'expansion française outre-mer conservées en Métropole », *Gazette des archives*, 55 (1966), 235-52.

^{xx} Yann Potin, « Les archives et la matérialité différée du pouvoir », *Pouvoirs*, 153, 2 (2015) : 5-21.

^{xxi} Marie-Antoinette Menier, « Cent ans dans l'histoire des archives de la colonisation », *Gazette des archives*, 139 (1987) : 207-22.

^{xxii} Éric Ketelaar, « (Dé) construire l'archive », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 82, 2 (2006) : 70.

^{xxiii} Ces réflexions se complexifient encore davantage lorsqu'y sont intégrées la diversité de statuts des territoires ultramarins et la pluralité de leurs caractéristiques administratives (protectorats, mandats, colonies, départements).

^{xxiv} Pour une réflexion sur de tels programmes de recherche, voir Olivier Poncet, « Archives et histoire : dépasser les tournants », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 74, 3-4 (2019) : 711-743.

^{xxv} Marie Houllémare, art. cit. : 7.

^{xxvi} Anne-Laura Stoler, *Along the Archival Grain. Epistemic anxieties and colonial common sense*, Princeton, Princeton University Press, 2008. Pour une discussion critique, voir Paolo Sartori, « Reading Colonial Archives with a Grain of Salt », *Quaderni Storici*, 2 (2021) : 290-307.

^{xxvii} Sur cette approche, l'apport du courant historiographique ayant étudié les relations entre savoirs et pouvoirs coloniaux, à l'aube des années 2000, est considérable. Voir par exemple Hélène Blais, *Mirages de la carte. L'invention de l'Algérie coloniale* (Paris, Fayard, 2014).

^{xxviii} Emmanuelle Sibeud, *Une science impériale pour l'Afrique ? La construction des savoirs africanistes en France, 1878-1930* (Paris, Éditions de l'EHESS, 2002).

^{xxix} Kirsty Reid et Fiona Paisley, *Sources and Methods in Histories of Colonialism: Approaching the Imperial Archive*, (Londres : Routledge, 2017) : 2 et s.

^{xxx} Emmanuel Blanchard, « Ordre colonial », *Genèses*, 86, 1 (2012) : 2-7.

^{xxxi} Pierre Singaravélou, *Professer l'empire. Les « sciences coloniales » en France sous la III^e République* (Paris : Éditions de la Sorbonne, 2011).

^{xxxii} Benoît Van Reeth (dir.), *Histoire d'outre-mer. Les Archives nationales d'outre-mer ont 50 ans* (Aix-en-Provence : ANOM/Paris : Somogy éditions d'art, 2017).

^{xxxiii} On peut penser aux recherches de Cécile Capot, « La bibliothèque et les archives de l'École française d'Extrême-Orient : de la constitution à la crise de la décolonisation (1898-1957) », Thèse de doctorat (EHESS, 2022).

^{xxxiv} Voir par exemple divers articles rassemblés dans la rubrique « Atelier : Autour des Archives nationales d'Outre-mer », *Afrique histoire*, 7 (2009) : 281-320.

^{xxxv} À ce sujet, voir par exemple Martin Bunton, « Inventing the Status Quo: Ottoman Land-Law during the Palestine Mandate », *The International History Review*, 21, 1 (1999) : 28-56. Marie Bossaert, « Les Archives à la mer ! Le sauvetage et la réorganisation des archives ottomanes de Tripoli (1911-1912) », à paraître.

^{xxxvi} Emmanuel Poisson, *Mandarins et subalternes au nord du Viêt Nam. Une bureaucratie à l'épreuve (1820-1918)* (Paris : Maisonneuve et Larose, 2004) ; Marie Aberdam, « Élités cambodgiennes en situation coloniale, essai d'histoire sociale des réseaux de pouvoir dans l'administration cambodgienne sous le protectorat français (1860-1953) », Thèse de doctorat (Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2019), 175-230.

^{xxxvii} Isabelle Grangaud, « Le passé mis en pièce(s). Archives, conflits et droits de cité à Alger, 1830-1870 », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 72, no 4 (2017) : 1023-1053.

^{xxxviii} Pour un autre exemple de l'usage de l'archivistique et des sciences du vivant, voir Magalie Moysan « Usages d'archives et pratiques d'archivage dans la recherche biomédicale de 1968 à 2006. L'exemple de l'épidémiologie et de la génétique », Thèse de doctorat (Université d'Angers, 2019).

^{xxxix} À cette question, l'anthropologue et historienne Ann Laura Stoler répond que les archives comme institution, au-delà d'une rhétorique de mise à disposition des citoyens, restreignent l'accès et contrôlent les usages des documents : Béatrice Fraenkel, Bertrand Müller et Yann Potin, « Suivre les archives dans le sens du "grain". Entretien avec Ann Laura Stoler », *Écrire l'histoire. Histoire, Littérature, Esthétique*, 13-14 (2014) : 169-74.

^{xl} Par exemple, le 20 janvier 2016, un accord de coopération vietnamo-français dans le secteur des archives a été signé à Hanoï et des événements associant les services archivistiques des deux pays sont organisés.

^{xli} Fouad Soufi, « Les archives algériennes en 1962 : héritage et spoliation », *Insaniyat. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, 65-66 (2014) : 211-37.

^{xlii} C'est par exemple le cas des archives classifiées postérieures à 1940 du Service historique de la défense, des archives relatives à l'assassinat de Maurice Audin durant la guerre d'Algérie, de celles de François Mitterrand concernant le génocide des Tutsis au Rwanda, cf. note ci-dessus n° X.

Document pré-publication